

Le Gouvernement apporte des nouvelles modifications aux dispositions légales concernant l'application d'exonérations de TVA sur les opérations d'exportation et les livraisons intra-communautaires

Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultance sur des problèmes spécifiques rezidente și nerezidente

Exonérations de TVA sur les opérations d'exportation et livraisons intra-communautaires

La justification d'exonérations de TVA sur l'exportation (ou d'autres exonérations similaires), sur les livraisons intra-communautaires et sur le transport international et intra-communautaire doit être faite, en général, au moment de l'émission d'une facture de l'opération afférente.

- Pourtant, les nouvelles dispositions prévoient que les documents nécessaires à justifier l'exonération de TVA peuvent être présentés dans un délai de 90 jours calendriers à partir de la date d'émission de la facture, ou, si la facture n'est pas émise dans le délai prévu par la loi, de la date où a intervenu le fait générateur de taxe pour celle opération.
- Si lors de la réalisation d'un contrôle, les documents justificatifs ne sont pas mises à disposition des inspecteurs fiscaux, ceux-ci ont la possibilité de suspendre l'inspection jusqu'à la date où ils entrent en possession des documents. La suspension de l'inspection fiscale ne peut pas dépasser 90 jours calendriers.

- Si le contribuable entre en possession des documents justificatifs d'exonération de taxe après l'inspection fiscale, mais sans dépasser le délai légal de prescription, ceci peut demander la révision de celle période.
- La déclaration douanière d'exportation peut être remplacée par le document d'accompagnement d'exportation (DAE), un certificat du bureau douanier de sortie du territoire communautaire et/ou le libéré douanier accordé par l'autorité douanière et certifié, ou la confirmation électronique de la sortie du territoire communautaire (transmis par le bureau douanier).
- A l'égard du transport international des personnes en dehors de l'UE vers la Roumanie en véhicules, les documents justificatifs pour l'application d'exonération sont : le papier de parcours ou d'autres documents qui mentionnent la date de sortie/entrer de/dans le pays ayant le visa de l'organe douanier. Si le visa manque, s'accepte une déclaration sur

propre responsabilité du représentant légal du transporteur ou de la caisse d'expédition.

- Les livraisons des biens et prestations de services destinées à la construction des navires et aéronefs peuvent être exonérées de TVA si seulement entre dans le cadre d'une mesure de simplification liée aux travaux sur des biens meubles corporels.
- En cas des produits compensatoires mixtes résultant selon le régime de perfectionnement actif sur le territoire de la Roumanie commencé avant l'adhésion, qui sont transportés après l'adhésion en autre État Membre, ce transport n'est pas considéré comme donnant lieu à une livraison intra-communautaire, mais un achèvement du régime de perfectionnement actif et en conséquence, il est exonéré de TVA.

Nous

Le Département « Taxes » de KPMG Roumanie se compose de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à aucune demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, tant des roumains que d'internationaux. La partie roumaine apporte une connaissance et interprétation professionnelle de la législation interne.

Détail de contact

Patrick Leonard
Tax Partner
patrickleonard@kpmg.com

Niculae Done
Tax Partner
ndone@kpmg.com

Ana Maria Notingher
Tax Partner
anotingher@kpmg.com

KPMG Romania,
Victoria Business Park,
DN1 Bucuresti Ploiesti
nr. 69-71 Sector 1,
Bucuresti 013685,
Romania
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800
Fax: +40 741 800 700

E-mail:
kpmgro@kpmg.ro

Internet: www.kpmg.ro

Toute information fournie est de nature générale et n'a pas pour intention de s'adresser aux particularités d'une entité ou individu. Nous nous efforçons de fournir des informations précises et actuelles mais nous ne pouvons garantir que l'information est précise à la date où elle est reçue ou qu'elle continuera à l'être dans le futur. Nul ne devrait agir en considération de telle information sans conseil professionnel approprié après un examen approfondi des faits de la situation particulière.

© 2007 KPMG Romania S.R.L., une société roumaine à responsabilité limitée, membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes associées à KPMG International, une corporation Suisse. Tout droit réservé.